

JUSTEL - Législation consolidée

http://www.ejustice.just.fgov.be/cgi_loi/change_lg_2.pl?language=fr&la=F&nm=2019205703

Dossier numéro : 2019-12-09/01

Titre

9 DECEMBRE 2019. - Dépôt de conventions collectives de travail

Source : EMPLOI, TRAVAIL ET CONCERTATION SOCIALE

Publication : Moniteur belge du 09-12-2019 page : 110645

Entrée en vigueur : indéterminée

Table des matières

Art. M

Texte

Article M.

COMMISSION PARITAIRE DES ENTREPRISES DE GARAGE

Convention collective de travail conclue le 23/10/2019, déposée le 06/11/2019 et enregistrée le 22/11/2019.

- objet : chômage avec complément d'entreprise à 59 ans après 33 ans (travailleurs qui ont été occupés durant 20 ans dans un régime de travail de nuit ou dans le cadre d'un métier lourd) 35 ans (métier lourd) ou 40 ans de passé professionnel (carrière longue)

- exécution de la convention numéro 141999 du 11/09/2017
- exécution de la convention numéro 151402 du 23/04/2019
- exécution de la convention numéro 151403 du 23/04/2019
- exécution de la convention numéro 151404 du 23/04/2019
- exécution de la convention numéro 151405 du 23/04/2019
- exécution de la convention numéro 151406 du 23/04/2019
- remplacement de la convention numéro 153294 du 26/06/2019
- durée de validité : du 01/01/2021 au 30/06/2021, sauf dispositions contraires
- numéro d'enregistrement : 155412/CO/1120000.

COMMISSION PARITAIRE DES ENTREPRISES DE GARAGE

Convention collective de travail conclue le 23/10/2019, déposée le 06/11/2019 et enregistrée le 22/11/2019.

- hors du champ d'application :
- employeurs établis hors de Belgique dont les travailleurs sont détachés en Belgique au sens des dispositions du Titre II du Règlement CEE n°1408/71 du Conseil européen ou du règlement 883/2004 du Parlement européen et du Conseil

- objet : modification et coordination du régime social sectoriel de pension
- exécution de la convention numéro 141999 du 11/09/2017
- remplacement de la convention numéro 149877 du 13/12/2018
- durée de validité : à partir du 23/10/2019, pour une durée indéterminée
- numéro d'enregistrement : 155413/CO/1120000.

SOUS-COMMISSION PARITAIRE DES TUILERIES

Convention collective de travail conclue le 03/10/2019, déposée le 18/10/2019 et enregistrée le 22/11/2019.

- objet : conditions de travail dans l'industrie des tuileries.
- modification de la convention numéro 003367 du 23/05/1975

- exécution de la convention numéro 151392 du 23/04/2019
- durée de validité : du 01/01/2019 au 31/12/2020
- numéro d'enregistrement : 155414/CO/1130400.

COMMISSION PARITAIRE DE L'INDUSTRIE DES CUIRS ET PEAUX ET DES PRODUITS DE REMPLACEMENT
Convention collective de travail conclue le 25/10/2019, déposée le 25/10/2019 et enregistrée le 22/11/2019.

- objet : conditions de travail et de rémunération
- exécution de la convention numéro 059603 du 02/10/2001
- remplacement de la convention numéro 146057 du 03/05/2018
- durée de validité : à partir du 01/07/2019, pour une durée indéterminée
- numéro d'enregistrement : 155415/CO/1280000.

SOUS-COMMISSION PARITAIRE POUR L'ASSISTANCE EN ESCALE DANS LES AEROPORTS

Convention collective de travail conclue le 24/10/2019, déposée le 31/10/2019 et enregistrée le 22/11/2019.

- champ d'application :
- personnel déclaré en catégorie ONSS 283, sous le code travailleur 015 ou 027
- hors du champ d'application :
- apprentis déclarés en catégorie ONSS 283 sous le code travailleur 035
- apprentis repris sous le code travailleur 015 à partir du 1er janvier de l'année de leurs 19 ans, mais occupés par contrat d'apprentissage comme déclarés à l'ONSS avec mention type apprenti dans la zone 'type contrat d'apprentissage'
- objet : indemnité de vélo
- durée de validité : à partir du 01/07/2019, pour une durée indéterminée
- numéro d'enregistrement : 155416/CO/1400400.

SOUS-COMMISSION PARITAIRE POUR L'ASSISTANCE EN ESCALE DANS LES AEROPORTS

Convention collective de travail conclue le 24/10/2019, déposée le 31/10/2019 et enregistrée le 22/11/2019.

- champ d'application :
- personnel déclaré en catégorie ONSS 283, sous le code travailleur 015 ou 027
- hors du champ d'application :
- apprentis déclarés en catégorie ONSS 283 sous le code travailleur 035
- apprentis repris sous le code travailleur 015 à partir du 1er janvier de l'année de leurs 19 ans, mais occupés par contrat d'apprentissage comme déclarés à l'ONSS avec mention type apprenti dans la zone 'type contrat d'apprentissage'
- objet : statut de la délégation syndicale
- exécution de la convention numéro 001200 du 09/03/1972
- durée de validité : à partir du 01/01/2020, pour une durée indéterminée
- numéro d'enregistrement : 155417/CO/1400400.

COMMISSION PARITAIRE POUR LES SERVICES ET LES ORGANISMES DE CONTROLE TECHNIQUE ET D'EVALUATION DE LA CONFORMITE

Convention collective de travail conclue le 10/10/2019, déposée le 11/10/2019 et enregistrée le 22/11/2019.

- objet : sécurité d'emploi 2019-2020
- prolongation de la convention numéro 142847 du 13/10/2017
- durée de validité : du 01/10/2019 au 31/12/2020
- numéro d'enregistrement : 155418/CO/2190000.

COMMISSION PARITAIRE POUR LES SERVICES ET LES ORGANISMES DE CONTROLE TECHNIQUE ET D'EVALUATION DE LA CONFORMITE

Convention collective de travail conclue le 10/10/2019, déposée le 11/10/2019 et enregistrée le 22/11/2019.

- objet : prorogation de la cotisation pour la formation syndicale
- modification de la convention numéro 143053 du 31/10/2017
- durée de validité : du 01/07/2019 au 31/12/2020
- numéro d'enregistrement : 155419/CO/2190000.

SOUS-COMMISSION PARITAIRE POUR LE PORT D'ANVERS, DENOMMEE 'NATIONAAL PARITAIR COMITE DER HAVEN VAN ANTWERPEN'

Convention collective de travail conclue le 16/10/2019, déposée le 06/11/2019 et enregistrée le 22/11/2019.

- champ d'application :
- ouvriers portuaires, travailleurs logistiques avec certificat de sécurité ainsi que des gens de métier
- objet : modification d'une annexe de la convention collective de travail du 27 février 2019
- exécution de la convention numéro 073948 du 06/12/2004
- modification de la convention numéro 151118 du 27/02/2019
- durée de validité : à partir du 01/10/2019, pour une durée indéterminée
- numéro d'enregistrement : 155420/CO/3010100.

SOUS-COMMISSION PARITAIRE POUR LE PORT D'ANVERS, DENOMMEE 'NATIONAAL PARITAIR COMITE DER HAVEN VAN ANTWERPEN'

Convention collective de travail conclue le 16/10/2019, déposée le 06/11/2019 et enregistrée le 22/11/2019.

- objet : accord social 2019-2020 pour les ouvriers portuaires
- durée de validité : du 01/10/2019 au 01/04/2021
- numéro d'enregistrement : 155421/CO/3010100.

SOUS-COMMISSION PARITAIRE POUR LE PORT D'ANVERS, DENOMMEE 'NATIONAAL PARITAIR COMITE DER HAVEN VAN ANTWERPEN'

Convention collective de travail conclue le 16/10/2019, déposée le 06/11/2019 et enregistrée le 22/11/2019.

- champ d'application :
- ouvriers portuaires, travailleurs logistiques disposant d'un certificat de sécurité et gens de métier
- objet : emplois de fin de carrière
- exécution de la convention numéro 110211 du 27/06/2012
- exécution de la convention numéro 151401 du 23/04/2019
- durée de validité : du 01/01/2019 au 31/12/2020
- numéro d'enregistrement : 155422/CO/3010100.

SOUS-COMMISSION PARITAIRE POUR LE PORT D'ANVERS, DENOMMEE 'NATIONAAL PARITAIR COMITE DER HAVEN VAN ANTWERPEN'

Convention collective de travail conclue le 16/10/2019, déposée le 06/11/2019 et enregistrée le 22/11/2019.

- objet : accord social 2019-2020 pour les gens de métier
- durée de validité : du 01/10/2019 au 01/04/2021
- numéro d'enregistrement : 155423/CO/3010100.

SOUS-COMMISSION PARITAIRE POUR LE PORT D'ANVERS, DENOMMEE 'NATIONAAL PARITAIR COMITE DER HAVEN VAN ANTWERPEN'

Convention collective de travail conclue le 16/10/2019, déposée le 06/11/2019 et enregistrée le 22/11/2019.

- champ d'application :
- ouvriers portuaires du contingent logistique avec certificat de sécurité
- objet : accord social 2019-2020 pour les travailleurs logistiques disposant d'un certificat de sécurité
- durée de validité : du 01/10/2019 au 01/04/2021
- numéro d'enregistrement : 155424/CO/3010100.

SOUS-COMMISSION PARITAIRE POUR LE PORT D'ANVERS, DENOMMEE 'NATIONAAL PARITAIR COMITE DER HAVEN VAN ANTWERPEN'

Convention collective de travail conclue le 16/10/2019, déposée le 06/11/2019 et enregistrée le 22/11/2019.

- objet : modification de l'article 10a) des conditions du travail et de rémunération des gens du métier, dénommé 'codex vaklui', du 12 décembre 2017
- modification de la convention numéro 145933 du 12/12/2017
- durée de validité : à partir du 16/10/2019, pour une durée indéterminée
- numéro d'enregistrement : 155425/CO/3010100.

SOUS-COMMISSION PARITAIRE POUR LE PORT D'ANVERS, DENOMMEE 'NATIONAAL PARITAIR COMITE DER HAVEN VAN ANTWERPEN'

Convention collective de travail conclue le 16/10/2019, déposée le 06/11/2019 et enregistrée le 22/11/2019.

- champ d'application :
- ouvriers portuaires du contingent logistique avec certificat de sécurité
- objet : modification des articles 22 et 144a) des conditions du travail et de rémunération, dénommé 'codex logistiek', du 12 décembre 2017
- modification de la convention numéro 145932 du 12/12/2017
- durée de validité : à partir du 16/10/2019, pour une durée indéterminée
- numéro d'enregistrement : 155426/CO/3010100.

SOUS-COMMISSION PARITAIRE POUR LE PORT D'ANVERS, DENOMMEE 'NATIONAAL PARITAIR COMITE DER HAVEN VAN ANTWERPEN'

Convention collective de travail conclue le 16/10/2019, déposée le 06/11/2019 et enregistrée le 22/11/2019.

- champ d'application :
- ouvriers portuaires du contingent général
- objet : modification des articles 14b) et 127 des conditions du travail et de rémunération, dénommé 'codex algemeen contingent', du 12 décembre 2017
- modification de la convention numéro 073552 du 06/12/2004
- durée de validité : à partir du 16/10/2019, pour une durée indéterminée, sauf dispositions contraires
- numéro d'enregistrement : 155427/CO/3010100.

COMMISSION PARITAIRE AUXILIAIRE POUR OUVRIERS

Convention collective de travail conclue le 13/11/2019, déposée le 13/11/2019 et enregistrée le 25/11/2019.

- objet : Groupes à risque
- durée de validité : du 01/01/2020 au 31/12/2021
- numéro d'enregistrement : 155534/CO/1000000.

COMMISSION PARITAIRE AUXILIAIRE POUR OUVRIERS

Convention collective de travail conclue le 13/11/2019, déposée le 13/11/2019 et enregistrée le 25/11/2019.

- objet : Formation.
- durée de validité : du 01/01/2019 au 31/12/2020
- numéro d'enregistrement : 155535/CO/1000000.

COMMISSION PARITAIRE AUXILIAIRE POUR OUVRIERS

Convention collective de travail conclue le 13/11/2019, déposée le 13/11/2019 et enregistrée le 25/11/2019.

- objet : Cotisation patronale au Fonds pour la formation des ouvriers de la commission paritaire auxiliaire pour ouvriers.

- exécution de la convention numéro 106897 du 20/10/2011
- durée de validité : du 01/01/2020 au 31/12/2021
- numéro d'enregistrement : 155536/CO/1000000.

SOUS-COMMISSION PARITAIRE DE L'INDUSTRIE DES CARRIERES DE CALCAIRE NON TAILLE ET DES FOURS A CHAUX, DES CARRIERES DE DOLOMIES ET DES FOURS A DOLOMIES DE TOUT LE TERRITOIRE DU ROYAUME

Convention collective de travail conclue le 24/09/2019, déposée le 25/10/2019 et enregistrée le 25/11/2019.

- objet : conditions de travail
- exécution de la convention numéro 001200 du 09/03/1972
- exécution de la convention numéro 033207 du 13/07/1993
- exécution de la convention numéro 110211 du 27/06/2012
- exécution de la convention numéro 116317 du 16/07/2013
- exécution de la convention numéro 126894 du 27/04/2015
- exécution de la convention numéro 137275 du 20/12/2016
- exécution de la convention numéro 151394 du 23/04/2019
- exécution de la convention numéro 151395 du 23/04/2019
- exécution de la convention numéro 151397 du 23/04/2019
- exécution de la convention numéro 151398 du 23/04/2019
- exécution de la convention numéro 151399 du 23/04/2019
- exécution de la convention numéro 151401 du 23/04/2019
- exécution de la convention numéro 151402 du 23/04/2019
- exécution de la convention numéro 151403 du 23/04/2019
- exécution de la convention numéro 151405 du 23/04/2019
- exécution de la convention numéro 151406 du 23/04/2019
- exécution de la convention numéro 152789 du 20/06/2019
- exécution de la convention numéro 154943 du 24/09/2019
- durée de validité : du 01/01/2019 au 31/12/2020, sauf dispositions contraires
- numéro d'enregistrement : 155537/CO/1020900.

COMMISSION PARITAIRE DE L'IMPRIMERIE, DES ARTS GRAPHIQUES ET DES JOURNAUX

Convention collective de travail conclue le 17/10/2019, déposée le 22/10/2019 et enregistrée le 25/11/2019.

- hors du champ d'application :
- entreprises de la presse quotidienne
- objet : accord sectoriel 2019-2020.
- modification de la convention numéro 006406 du 14/05/1980
- modification de la convention numéro 027157 du 30/11/1990
- exécution de la convention numéro 151401 du 23/04/2019
- durée de validité : du 01/01/2019 au 31/12/2020
- numéro d'enregistrement : 155538/CO/1300000.

COMMISSION PARITAIRE DE L'IMPRIMERIE, DES ARTS GRAPHIQUES ET DES JOURNAUX

Convention collective de travail conclue le 12/11/2019, déposée le 13/11/2019 et enregistrée le 25/11/2019.

- hors du champ d'application :
- Entreprise de presse quotidienne (CCT 18/10/2007 N° 85853).
- objet : Emplois de fin de carrière.
- exécution de la convention numéro 110211 du 27/06/2012
- exécution de la convention numéro 151401 du 23/04/2019
- durée de validité : du 01/01/2019 au 31/12/2020
- numéro d'enregistrement : 155539/CO/1300000.

SOUS-COMMISSION PARITAIRE POUR LA CARROSSERIE

Convention collective de travail conclue le 23/10/2019, déposée le 06/11/2019 et enregistrée le 25/11/2019.

- objet : chômage avec complément d'entreprise à 59 ans après 33 ans (travailleurs qui ont été occupés durant 20 ans dans un régime de travail de nuit ou dans le cadre d'un métier lourd) 35 ans (métier lourd) ou 40 ans de passé professionnel (carrière longue)
- exécution de la convention numéro 142815 du 06/10/2017
- exécution de la convention numéro 151402 du 23/04/2019